



PRÉSIDENTE CANADIENNE DE LA COALITION POUR LA LIBERTÉ EN LIGNE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

Message de la présidence

Distingué.e.s membres de la Coalition pour la liberté en ligne et du réseau consultatif de la FOC, et partenaires internationaux,

Cette année, la Coalition pour la liberté en ligne (Freedom Online Coalition—FOC) a redoublé d'efforts pour promouvoir la liberté de l'internet et les droits de la personne en ligne. Notre travail a été guidé par une vision collective de la démocratie à l'ère numérique, à savoir l'inclusion numérique : des publics informés et mobilisés qui peuvent participer de façon importante à la société, tant en ligne que hors ligne. L'inclusion numérique repose sur quatre piliers : une connectivité et un accès fiables et utiles permettant de réduire les fractures numériques dans le monde entier; la littératie numérique permettant à tous les utilisateurs de naviguer dans un écosystème en ligne plus diversifié; la participation civile exempte de pratiques oppressives telles que la censure indûment restrictive et les interruptions et fermetures d'internet; et la promotion de la sécurité de l'écosystème en ligne pour toutes et tous.

La FOC a fait progresser l'inclusion numérique en affirmant et en façonnant les normes mondiales, en encourageant la participation de différents acteurs et en intensifiant les activités de plaidoyer, de communication et de sensibilisation en s'appuyant sur son infrastructure existante, notamment ses réseaux diplomatiques, ses groupes de travail et ses équipes spéciales, son réseau consultatif multipartite et ses réunions de haut niveau. Parmi les faits marquants, citons les suivants :

- Le Canada a publié une [déclaration](#) sur la désinformation parrainée par l'État russe en Ukraine. La déclaration, qui a reçu l'appui de 20 États membres de la FOC, a été fortement soutenue par le réseau consultatif de la FOC et a fait l'objet d'une couverture médiatique internationale.
- Lors de la conférence RightsCon, le plus important sommet mondial sur les droits de la personne à l'ère numérique, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Mélanie Joly, a lancé la campagne [#MonInclusionNumerique](#) (et [#MyDigitalInclusion](#)), qui a depuis atteint un auditoire estimé à 13 millions de personnes dans plus de 50 pays.
- Six missions canadiennes ont organisé des [consultations régionales](#) (Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Afrique subsaharienne) afin de mobiliser directement les intervenants et de recueillir des connaissances sur les défis liés à la liberté de l'internet à l'échelle régionale et sous-régionale.
- Les réseaux diplomatiques, les équipes spéciales et le groupe de travail de la FOC ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation aux positions collectives de la Coalition et dans les efforts de renforcement des capacités parmi les groupes d'intervenants.
- La FOC a lancé sa toute première [déclaration](#) fondée sur le consensus et propre à un pays, pour aborder la question des fermetures d'internet en Iran.

Nous sommes très reconnaissants pour les précieux conseils que nous avons reçus de l'unité de soutien de la Coalition. Lea, Zora, Nusa, Nick et Nikole, merci pour votre organisation fantastique, votre bonne humeur et votre excellent jugement tout au long de l'année!

Le Canada est ravi de passer le flambeau aux États-Unis en tant que nouveau président de la FOC afin qu'il poursuive le bon travail de promotion des droits de la personne et de la liberté en ligne. Nous nous réjouissons de soutenir vos efforts pour susciter des changements concrets aux politiques et obtenir des résultats qui feront en sorte que les technologies soient utilisées pour faire progresser les droits de la personne, l'inclusion et les valeurs démocratiques, plutôt que de les miner.

Cordialement,

Philippe-André Rodriguez et Jenna Carter

Canada 



Table des matières

Plan d'action 2022 – Engagements de la FOC

4

Affirmer et définir des normes mondiales

4

1. À l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : Coordination en amont des négociations pertinentes et collaboration avec les membres de la FOC afin de promouvoir les droits de la personne dans les contextes en ligne et numériques.
2. Au sein du groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies : Coordination en amont des négociations et collaboration pour promouvoir et soutenir les droits de la personne et l'approche multipartite dans les discussions sur le comportement responsable des États dans le cyberspace et l'application du droit international dans ce contexte.
3. Lors du Forum canadien sur la gouvernance de l'internet (FCGI) : Renforcement de la protection des droits de la personne comme élément central de toutes les discussions sur la gouvernance de la technologie numérique et d'internet.
4. À l'Organisation des États américains (OEA) : Soutien du dialogue des Amériques sur la liberté d'expression en ligne.
5. Promotion des cadres existants, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'IA et la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, afin de lutter contre le déploiement répressif et autoritaire des systèmes d'IA, en collaborant notamment avec le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants.
6. Facilitation de la collaboration avec d'autres initiatives internationales de même nature, le cas échéant, telles que le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA), la Coalition pour la liberté des médias, le Partenariat pour l'information et la démocratie et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), pour la poursuite des objectifs communs.
7. Élaboration d'un glossaire des termes convenus dans les résolutions de l'ONU relatives au mandat de la FOC afin de soutenir les négociations au sein des organes de l'ONU.

Encourager la participation des différents intervenants

7

8. Lancement d'un processus multipartite pour élaborer un nouvel ensemble de « Recommandations pour la liberté en ligne », en mettant à jour le « Programme de Tallinn » original avec un nouveau « Programme d'Ottawa ».
9. Soutien du travail de l'équipe spéciale multipartite sur les interruptions d'internet afin de faire face à la tendance croissante des interruptions de réseau qui compromettent un espace civique ouvert et pluraliste en ligne.
10. Soutien des travaux de l'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique, notamment la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'inclusion numérique.
11. Soutien du travail de l'équipe spéciale multipartite sur l'IA et les droits de la personne, y compris la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'IA et les droits de la personne.
12. Soutien du travail du Groupe de travail de la Silicon Valley.
13. Fourniture d'une tribune aux gouvernements de la FOC, en consultation avec le réseau consultatif de la FOC, pour élaborer une série de principes illustrant l'utilisation responsable, par les gouvernements, des technologies de surveillance, conformément aux valeurs démocratiques et au respect des droits de la personne.
14. Travail avec des partenaires multipartites, le cas échéant, afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des preuves pour lutter contre la violence sexiste en ligne grâce à des efforts de recherche et de promotion.
15. Travail avec des partenaires multipartites afin de développer une compréhension commune de la façon dont les principes de non-discrimination s'appliquent dans les contextes numériques.
16. Mise à profit de l'expertise du réseau consultatif pour conseiller les membres de la FOC sur les pratiques exemplaires en matière d'élaboration de législations nationales visant à promouvoir les droits de la personne en ligne et à réduire les fractures numériques afin de garantir une connectivité omniprésente, abordable, équitable et de haute qualité, au moyen d'ateliers et de formations.

Intensifier les activités de promotion, de communication et de sensibilisation

10

17. Mise en évidence des situations flagrantes qui, dans le monde entier, portent atteinte aux droits de la personne et aux libertés fondamentales en ligne et menacent le tissu des sociétés démocratiques.
18. Lancement d'une campagne sur les médias sociaux visant à souligner l'importance de l'inclusion numérique et le travail de la FOC pour la promouvoir.
19. Engagement à rendre les déclarations communes et autres documents fondamentaux de la FOC plus accessibles en les traduisant dans d'autres langues, comme le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et l'allemand.
20. Collaboration avec le réseau consultatif de la FOC pour créer une boîte à outils que les membres pourront utiliser à l'interne, dans le cadre d'engagements bilatéraux et dans les réseaux diplomatiques.
21. Appui à la coordination des ressources financières existantes des membres de la FOC sur les programmes de renforcement des capacités liées à la technologie, en définissant des priorités communes et des régions cibles clés lors des réunions semestrielles relatives à la stratégie et à la coordination de la FOC, tout en échangeant à propos des pratiques exemplaires.
22. Invitation des non-membres de la FOC à participer aux événements, ateliers, séminaires et activités parallèles de la FOC, le cas échéant.



Plan d'action 2022 – Engagements de la FOC

Le Plan d'action 2022, élaboré par le Canada, en consultation avec la FOC et les membres du réseau consultatif de la FOC, a orienté le travail de la Coalition cette année. Grâce aux activités décrites ci-dessous, la FOC a été en mesure de faire avancer les priorités et les engagements qu'elle s'était fixés au début de 2022.

Affirmer et définir des normes mondiales

La FOC s'est efforcée de définir des normes mondiales en renforçant et en élargissant les réseaux diplomatiques, coordonnés par ses représentants locaux, afin de communiquer des renseignements, de coordonner les prises de position et de faire évoluer les stratégies visant à promouvoir la liberté de l'internet et les droits de la personne en ligne dans des forums prioritaires.

1. À l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : Coordination en amont des négociations pertinentes et collaboration avec les membres de la FOC afin de promouvoir les droits de la personne dans les contextes en ligne et numériques.

Mars: Le réseau diplomatique de Genève a organisé une séance d'apprentissage virtuelle sur la désinformation dans le cadre de la résolution de l'Ukraine sur le rôle des États dans la lutte contre les répercussions négatives de la désinformation sur les droits de la personne (A/HRC/RES/49/21). La séance a permis d'obtenir un soutien supplémentaire des États membres de la FOC en faveur de la résolution.

Juillet: Au CDH 50, le Canada et les Pays-Bas ont rédigé et dirigé la résolution biennale sur la liberté d'expression (A/HRC/RES/50/15), qui mettait particulièrement l'accent sur la littératie numérique. La résolution a bénéficié du soutien de 71 coparrains et a été adoptée sans vote.

Octobre: Le réseau diplomatique de Genève a organisé un déjeuner avec l'envoyé technique des Nations Unies, renforçant ainsi l'importance croissante des questions relatives aux droits numériques de la personne dans les travaux du CDH. La réunion a également permis aux États membres de la FOC de discuter de l'intersection entre la mission de la Coalition, qui consiste à promouvoir les droits de la personne, la liberté de l'internet et l'inclusion numérique, et les mandats de l'envoyé technique des Nations Unies et du HCDH, ainsi que de cerner les possibilités de collaboration future.

Octobre: Au nom de la FOC, la Norvège a présenté la déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne sur les interruptions d'internet en Iran au cours d'un dialogue avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de la personne en République islamique d'Iran.

2. Au sein du groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies : Coordination en amont des négociations et collaboration pour promouvoir et soutenir les droits de la personne et l'approche multipartite dans les discussions sur le comportement responsable des États dans le cyberspace et l'application du droit international dans ce contexte.

Juillet: Le Canada et les Pays-Bas ont organisé conjointement un événement parallèle en marge du GTCNL sur la sécurité des technologies de l'information et des communications (GTCNL 2021-2025). L'événement a mis en lumière les possibilités de participation plus significative à la promotion des droits de la personne, du multipartisme et de l'égalité des sexes au sein du GTCNL grâce à la collaboration avec la FOC.

3. Lors du Forum canadien sur la gouvernance de l'internet (FCGI) : Renforcement de la protection des droits de la personne comme élément central de toutes les discussions sur la gouvernance de la technologie numérique et d'internet.

Novembre: La FOC a organisé un panel qui a fourni une plateforme pour explorer les causes prévues et imprévues ainsi que les répercussions potentielles de la fragmentation de l'internet, en soulignant les menaces telles que les restrictions sur les flux de données internationaux, l'interférence avec la liberté d'expression et la vie privée, le cryptage, et les fermetures d'internet.

Novembre: Sous la direction de l'Allemagne, le groupe de travail de la FOC sur l'intelligence artificielle a organisé un panel à propos des répercussions des algorithmes sur les droits de la personne et la nécessité de transparence et de réglementation.



4. À l'Organisation des États américains (OEA) : Soutien du dialogue des Amériques sur la liberté d'expression en ligne.

Avril: Lea Kaspar, directrice de l'unité de soutien de la Coalition, a parlé du travail de la FOC pour faire progresser l'inclusion numérique lors de la session spéciale sur l'inclusion et la démocratie, organisée par la Commission des questions juridiques et politiques de l'Organisation des États américains. Les panélistes ont parlé de l'établissement d'un plus grand consensus en faveur de l'inclusion et du respect de la diversité en tant que conditions favorables à des sociétés démocratiques ouvertes et respectueuses des droits de la personne.

Octobre: À titre de président de la FOC, le Canada a introduit un langage relatif aux droits de la personne en ligne dans une [résolution](#) (en anglais seulement) lors de la 52e session de l'Assemblée générale de l'OEA dans le but de promouvoir l'inclusion numérique dans les Amériques. La résolution souligne l'importance de réduire la fracture numérique, y compris la fracture numérique entre les sexes.

5. Promotion des cadres existants, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'IA et la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, afin de lutter contre le déploiement répressif et autoritaire des systèmes d'IA, en collaborant notamment avec le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants.

Mars: Le Canada, en sa qualité de président de la FOC, a participé à une consultation virtuelle du HCDH sur l'application pratique des [principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de la personne](#) aux activités des entreprises technologiques.

Mars: Le Canada a présenté un mémoire au HCDH sur l'application pratique des PDNU dans le secteur de la technologie mondiale. La déclaration fait référence aux déclarations communes de la FOC sur [l'intelligence artificielle](#), [les lois restrictives sur la localisation des données](#) (en anglais seulement) et la [désinformation](#).

Juillet: Le réseau diplomatique de Paris et l'UNESCO ont organisé une session avec Tawfik Jelassi, Sous-Directeur général à la communication, l'information et l'informatique de l'UNESCO, sur le rôle du système judiciaire dans la protection de la liberté d'expression contre les défis numériques et ses répercussions sur la démocratie. L'enregistrement complet de l'événement se trouve ici (en anglais seulement).

6. Facilitation de la collaboration avec d'autres initiatives internationales de même nature, le cas échéant, telles que le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA), la Coalition pour la liberté des médias, le Partenariat pour l'information et la démocratie et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), pour la poursuite des objectifs communs.

Février: La ministre des Affaires étrangères du Canada, Mélanie Joly, s'est exprimée sur la menace de la désinformation lors de la Conférence mondiale sur la liberté de la presse en Estonie. Lea Kaspar, directrice de l'unité de soutien de la Coalition, a parlé de la nécessité d'ancrer les lois et les règlements entourant l'utilisation des technologies numériques dans la protection des droits de la personne.

Mars: La FOC et la Coalition pour la liberté des médias ont co-organisé un événement hybride sur l'autoritarisme numérique et les menaces technologiques à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de la personne lors de la conférence mondiale de la Journée mondiale de la liberté de la presse de l'UNESCO en Uruguay. L'enregistrement complet de l'événement se trouve ici (en anglais seulement).

Mars: Le communiqué des ministres des médias du G7 a mentionné la nécessité de faire progresser les initiatives existantes visant à promouvoir la liberté et la pluralité des médias, telles que la Coalition pour la liberté des médias et la Coalition pour la liberté en ligne.

Septembre: Le Canada et les Pays-Bas ont co-organisé un [événement](#) (en anglais seulement) parallèle à la semaine de haut niveau annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la désinformation qui a réuni des experts de la société civile, de l'industrie et de la FOC ainsi que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et la Coalition pour la liberté des médias. Les panélistes ont préconisé une approche démocratique, multilatérale et multipartite pour lutter contre la désinformation.



Décembre: La Coalition pour la liberté des médias a cité la [déclaration commune](#) de la FOC sur l'Iran dans sa propre [déclaration commune](#) sur la situation, condamnant les actions visant à restreindre l'accès à l'internet.

Décembre: Le sous-ministre des Affaires étrangères du Canada, David Morrison, s'est exprimé sur l'importance de la FOC pour la démocratie, les droits de la personne et le système international fondé sur des règles lors du forum annuel 360/StratCom du Conseil de l'Atlantique.

7. **Élaboration d'un glossaire des termes convenus dans les résolutions de l'ONU relatives au mandat de la FOC afin de soutenir les négociations au sein des organes de l'ONU.**

Remarque: Cette activité a été prorogée; la priorité a été accordée aux activités ci-dessous pour l'élaboration d'un glossaire des termes convenus tirés des produits et des documents fondamentaux de la FOC.

Toute l'année: L'outil répertoriant le vocabulaire existant de la FOC a été mis à jour fréquemment, y compris à l'aide de toutes les déclarations communes et de la déclaration d'Helsinki afin d'aider la Coalition dans ses efforts de coordination diplomatique et de promotion.

Décembre: Le Canada a élaboré un glossaire des termes convenus tirés des documents consensuels de la FOC afin de soutenir les négociations au sein des organes de l'ONU.

Remarque: En raison de priorités concurrentes, l'activité du Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe a été prorogée.



Encourager la participation des différents intervenants

La FOC a étudié les possibilités d'une plus grande participation des intervenants afin de promouvoir l'expertise, la diversité, l'inclusion, la transparence et la responsabilité.

8. Lancement d'un processus multipartite pour élaborer un nouvel ensemble de « Recommandations pour la liberté en ligne », en mettant à jour le « Programme de Tallinn » original avec un nouveau « Programme d'Ottawa ».

Toute l'année: Le Canada s'est engagé à lancer un processus multipartite pour élaborer un ensemble de recommandations pour la liberté en ligne, en s'appuyant sur le [Programme de Tallinn](#) (en anglais seulement), qui date de dix ans, pour un nouveau « Programme d'Ottawa ». Le programme d'Ottawa reflète l'évolution de la vision et de la portée du travail de la Coalition depuis la création de la FOC en 2011, notamment en ce qui concerne les défis et les débouchés numériques nouveaux et émergents. Le Canada a organisé des consultations nationales et régionales (Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Afrique subsaharienne), réunissant des experts de la société civile, de l'industrie et du milieu universitaire afin d'alimenter la série finale de recommandations. Le programme d'Ottawa devrait être lancé en janvier 2023.

9. Soutien du travail de l'équipe spéciale multipartite sur les interruptions d'internet afin de faire face à la tendance croissante des interruptions de réseau qui compromettent un espace civique ouvert et pluraliste en ligne.

Year-round: En plus de coordonner des appels interactifs bimensuels afin de favoriser un dialogue inclusif et multipartite ainsi que la discussion au sujet des idées, des besoins et des pratiques exemplaires sur les fermetures d'internet, les principales réalisations de l'équipe spéciale multipartite sur les interruptions d'internet sont les suivantes:

- Élaboration de lignes directrices à utiliser dans le cadre de l'engagement diplomatique avec les gouvernements qui imposent des fermetures d'internet, complètes ou occasionnelles, y compris des suggestions de [ressources existantes](#) (en anglais seulement) et des déclarations dont on peut s'inspirer;
- Coordination de l'engagement et de la réponse des membres de l'équipe spéciale multipartite sur les interruptions d'internet pour condamner ou contrer autrement les fermetures d'internet propres à un pays, le cas échéant;
- Communication rapide des renseignements sur les fermetures d'internet et facilitation du partage de renseignements supplémentaires entre les intervenants.

10. Soutien des travaux de l'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique, notamment la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'inclusion numérique.

Toute l'année: L'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique a organisé des événements sur l'inclusion numérique et a contribué à l'élaboration d'une boîte à outils qui résume le langage précédemment convenu par la FOC sur l'inclusion numérique.

- **Avril:** L'équipe a organisé un appel avec l'avocate Nani Jansen Reventlow pour en apprendre davantage sur la façon dont les technologies numériques ont le potentiel d'amplifier les formes d'oppression existantes. Les gouvernements et l'industrie ont été appelés à faire pression pour que les instruments existants de protection des droits de la personne soient respectés.
- **Octobre:** L'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique a organisé une séance de discussion sur la question de la désinformation sexospécifique et a proposé des mesures concrètes à prendre sur la base des déclarations communes de la FOC à propos de la [désinformation](#) et de [l'inclusion numérique](#).
- **Octobre:** En collaboration avec Global Partners Digital (GPD), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Affaires mondiales Canada (AMC) et le ministère italien des Affaires étrangères et du Développement international, l'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique a co-organisé un atelier visant à sensibiliser les intervenants des pays du Sud à la valeur de la promotion de la liberté en ligne et à cerner des possibilités concrètes de participer aux processus de la FOC.



11. Soutien du travail de l'équipe spéciale multipartite sur l'IA et les droits de la personne, y compris la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'IA et les droits de la personne.

Toute l'année: L'équipe spéciale a organisé des appels avec des experts de Google, de Microsoft, du Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif et de l'UNESCO afin d'en apprendre davantage sur des sujets tels que la conception, le suivi et l'ajustement des algorithmes.

Novembre: T-FAIR a organisé une session lors du Forum sur la gouvernance de l'internet 2022, en collaboration avec le Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif, le représentant pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et le Ghana sur les questions de transparence et de droits de la personne en ce qui concerne les algorithmes.

12. Soutien du travail du Groupe de travail de la Silicon Valley.

Toute l'année: Le Groupe de travail de la Silicon Valley a permis aux gouvernements des pays membres de la FOC de s'entretenir avec des interlocuteurs du secteur privé dans un cadre fermé, offrant ainsi une tribune pour des échanges francs et une occasion de renforcer la collaboration multipartite sur la protection de la liberté de l'internet et des droits de la personne en ligne. Cette année, le groupe de travail s'est largement concentré sur le thème de la confiance et de la sécurité.

- Des représentants de plateformes technologiques de la Silicon Valley (p. ex. TikTok, Cloudflare, Discord) et d'ONG ont été invités à s'exprimer lors des réunions. Les présentateurs ont discuté des réponses des organisations aux événements actuels, des politiques et des outils pour protéger les jeunes en ligne, et des approches relatives à la modération du contenu.
- Des réunions régulières ont permis de renforcer les liens entre les États membres de la FOC et les entreprises de l'industrie mondiale des technologies, de mieux faire connaître la FOC et ses priorités et de renforcer la communauté des ambassadeurs de la technologie en offrant un forum de discussion sur les questions actuelles en matière de politique technologique.



13. Fourniture d'une tribune aux gouvernements de la FOC, en consultation avec le réseau consultatif de la FOC, pour élaborer une série de principes illustrant l'utilisation responsable, par les gouvernements, des technologies de surveillance, conformément aux valeurs démocratiques et au respect des droits de la personne.

Octobre: En collaboration avec la FOC, les États-Unis ont dirigé les efforts visant à rédiger une série de principes illustrant l'utilisation responsable, par les gouvernements, des technologies de surveillance, conformément aux valeurs démocratiques et au respect des droits de la personne. Conformément aux engagements pris lors du Sommet américain pour la démocratie, les principes reflètent le respect des droits de la personne, la non-discrimination, la régularité des procédures et la responsabilisation.

14. Travail avec des partenaires multipartites, le cas échéant, afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des preuves pour lutter contre la violence sexiste en ligne grâce à des efforts de recherche et de promotion.

Février: Le Canada et la France ont organisé un événement soulignant l'incidence disproportionnée de la violence numérique sur les femmes. La conversation a mis l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes — politiciennes, chercheuses, journalistes, entrepreneures, militantes — pour faire de l'internet un espace plus sûr et respectueux des droits de la personne.

15. Travail avec des partenaires multipartites afin de développer une compréhension commune de la façon dont les principes de non-discrimination s'appliquent dans les contextes numériques.

Octobre: La FOC a lancé un sondage en ligne (en anglais seulement) à l'intention des experts du domaine sur la manière dont le principe de non-discrimination prévu par les lois internationales sur les droits de la personne s'applique aux technologies numériques, en particulier à l'intelligence artificielle (IA). Les répondants ont mis en évidence la mesure dans laquelle les lois internationales sur les droits de la personne et les normes de non-discrimination existantes peuvent contrer efficacement les risques de discrimination posés par l'IA.



Octobre: Le Canada et Global Partners Digital ont co-organisé un événement parallèle au CDH 51 réunissant des experts juridiques et politiques, des universitaires, des organisations de la société civile, des acteurs du secteur privé et des représentants gouvernementaux pour discuter de la manière dont l'obligation de non-discrimination, surtout celle fondée sur le sexe et la race, s'applique aux risques posés par les technologies numériques.

16. Mise à profit de l'expertise du réseau consultatif pour conseiller les membres de la FOC sur les pratiques exemplaires en matière d'élaboration de législations nationales visant à promouvoir les droits de la personne en ligne et à réduire les fractures numériques afin de garantir une connectivité omniprésente, abordable, équitable et de haute qualité, au moyen d'ateliers et de formations.

Mai: Le réseau consultatif de la FOC a rédigé un document axé vers l'action pour soutenir une réunion ministérielle interaméricaine, en cernant des solutions concrètes, y compris des outils, qui appuient une action collective en faveur de la démocratie à l'ère numérique.



Intensifier les activités de promotion, de communication et de sensibilisation

La FOC a intensifié ses activités de promotion, de communication et de sensibilisation afin de mettre en lumière les abus et les tendances inquiétantes, d'améliorer sa visibilité et sa présence, de développer ses réseaux et d'accueillir de nouveaux membres.

17. Mise en évidence des situations flagrantes qui, dans le monde entier, portent atteinte aux droits de la personne et aux libertés fondamentales en ligne et menacent le tissu des sociétés démocratiques.

Mars: Le Canada a publié, à titre de président de la FOC, une déclaration sur la désinformation parrainée par l'État russe en Ukraine. La déclaration a reçu l'appui de 20 États membres de la FOC et a fait l'objet d'une couverture médiatique internationale. Les partenaires de l'industrie ont souligné que la déclaration a contribué à façonner leurs propres réponses à la montée de la désinformation, en tirant profit de la position consensuelle de nombreuses démocraties, face à des demandes divergentes de gouvernements individuels.

Avril: La FOC a modifié son mandat (en anglais seulement) afin de débloquent la possibilité de publier des déclarations propres à chaque pays.

Octobre: Ayant débloquent la possibilité de publier des déclarations propres à chaque pays, la FOC a publié une déclaration commune condamnant les mesures iraniennes visant à restreindre l'accès à internet à la suite des manifestations nationales liées au meurtre tragique de Mahsa Amini. La FOC a demandé avec insistance au gouvernement iranien de lever immédiatement les restrictions visant à perturber ou à empêcher ses citoyens d'accéder à l'information en ligne et de la diffuser, ainsi que de communiquer en toute sécurité.

18. Lancement d'une campagne sur les médias sociaux visant à souligner l'importance de l'inclusion numérique et le travail de la FOC pour la promouvoir.

Juin: Lors de la conférence RightsCon, le plus important sommet mondial sur les droits de la personne à l'ère numérique, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Mélanie Joly, a lancé la campagne #MyDigitalInclusion (en anglais seulement) dans les médias sociaux. La campagne a depuis atteint un auditoire estimé à 13 millions de personnes dans plus de 50 pays, contribuant à faire progresser l'inclusion numérique comme point de départ de la démocratie à l'ère numérique.

19. Engagement à rendre les déclarations communes et autres documents fondamentaux de la FOC plus accessibles en les traduisant dans d'autres langues, comme le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et l'allemand.

Toute l'année: Pour faire de la FOC un groupe plus inclusif et plus accessible, le Canada a traduit certaines déclarations communes et certains documents fondamentaux (page Web en anglais seulement) en français, en russe, en arabe et en espagnol. L'Allemagne a soutenu les efforts en traduisant des documents en allemand.

20. Collaboration avec le réseau consultatif de la FOC pour créer une boîte à outils que les membres pourront utiliser à l'interne, dans le cadre d'engagements bilatéraux et dans les réseaux diplomatiques.

Toute l'année: En collaboration avec le réseau consultatif, le Canada a mis au point une boîte à outils qui résume le langage précédemment convenu par la FOC et qui permettra aux membres de la Coalition d'adopter rapidement un langage standard. Les cinq boîtes à outils transforment les déclarations sur l'intelligence artificielle, la désinformation, la défense de l'espace civique en ligne, la censure sur internet (en anglais seulement) et l'inclusion numérique en notes d'information succinctes et accessibles, avec des points de discussion, des documents de référence et des ressources clés.

21. Appui à la coordination des ressources financières existantes des membres de la FOC sur les programmes de renforcement des capacités liées à la technologie, en définissant des priorités communes et des régions cibles clés lors des réunions semestrielles relatives à la stratégie et à la coordination de la FOC, tout en échangeant à propos des pratiques exemplaires.



Toute l'année : Une des priorités de la programmation commune menée par les États-Unis a été de lutter contre la censure de l'internet. Lors du premier Sommet pour la démocratie, le président américain Joe Biden a annoncé la création d'un fonds multilatéral de soutien pour les technologies de lutte contre la censure, qui permettra à un plus grand nombre d'utilisateurs vivant dans des environnements répressifs de bénéficier d'un accès illimité à l'internet non censuré et de maintenir ces connexions en période de grand besoin. Les États-Unis ont invité les partenaires de la FOC ayant les mêmes idées à contribuer conjointement à cet effort.

22. Invitation des non-membres de la FOC à participer aux événements, ateliers, séminaires et activités parallèles de la FOC, le cas échéant.

Toute l'année: Par l'intermédiaire de la FOC, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada a lancé un projet pilote visant à renforcer la participation des voix sous-représentées aux discussions mondiales sur la démocratie et les technologies numériques. Grâce à un engagement accru des intervenants des pays du sud dans les groupes de travail et les réseaux diplomatiques de la FOC, le projet vise à intégrer le programme d'inclusion dans les discussions internationales.

Octobre: Lors de la première exposition de la FOC, l'Italie a réuni des intervenants locaux et internationaux pour échanger à propos des développements récents, coordonner les activités à venir et discuter des stratégies visant à faire progresser les droits de la personne, tant en ligne que hors ligne.

Novembre: Pour donner suite à cet engagement, les membres de la FOC ont approuvé des modifications au libellé du statut d'observateur dans le mandat de Stockholm (en anglais seulement) afin de permettre aux « États ou entités non étatiques » de participer au sein de la FOC.

Décembre: La FOC a accueilli le Chili comme son 35e membre. En se joignant à la FOC, le Chili s'est engagé à soutenir et à faire progresser les valeurs et les objectifs communs de la Coalition en travaillant en collaboration pour protéger et faire progresser les droits de la personne, tant en ligne que hors ligne.



Les membres du FOC, les représentants du réseau consultatif et l'unité de soutien à l'exposition FOC, organisée par le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale à Rome.

